

Annexe n° 3 au Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka datée du 29/09/2021

Règles détaillées pour les réservations et l'achat de billets par des groupes organisés pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka

1. Lors de la visite, il convient de respecter strictement les dispositions du Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka
2. La réservation est possible sous réserve de disponibilité.
3. La demande de réservation doit être faite par écrit :
 - a) En remplissant le formulaire de demande de réservation disponible sur www.kopalnia.pl
Le formulaire de demande de réservation pour une visite de la mine, disponible sur www.kopalnia.pl, contient les informations suivantes :
 - les données du contractant nécessaires pour effectuer la réservation et émettre le document de vente, à savoir le nom du contractant, son adresse complète et son numéro de TVA si nécessaire,
 - son numéro de téléphone et son adresse mail,
 - la date prévue pour la visite,
 - l'heure prévue pour la visite,
 - le nombre de personnes,
 - la langue de visite souhaitée,
 - les modes de paiement possibles sont les suivants : espèces, carte de crédit, virement bancaire 7 jours après la prestation du service - uniquement possible avec l'accord préalable de la Mine. Les réservations dont la valeur dépasse l'équivalent de 15 000 PLN doivent prendre la forme d'un virement bancaire, conformément à l'article 19 de la loi du 6 mars 2018 sur le droit des entrepreneurs (texte consolidé : J.O. 2021, art. 162 avec modif. ult.),
 - remarques.
 - b) Envoi d'une commande par e-mail à l'adresse : rezerwacja@kopalnia.pl
4. Une confirmation de réception de la demande de réservation sera envoyée par la Mine à l'adresse mail indiquée dans le formulaire dans un délai de 2 jours ouvrables à compter de la date de réception de cette demande par la Mine.
5. La correspondance concernant la date et l'heure de la visite et la confirmation de la réservation sera envoyée par la Mine à l'adresse électronique fournie dans le formulaire.
6. Les réservations le jour de la visite seront acceptées au cas par cas dans le cadre des règles établies avec le contractant concerné, sous réserve de disponibilité.

7. La Mine n'est pas responsable des conséquences liées à ou résultant de dysfonctionnements de la banque ou du système par lequel le contractant effectue les paiements.
8. La Mine n'est pas responsable des conséquences de la fourniture par le contractant de données fausses ou erronées dans le formulaire de demande.
9. Les modifications dans une réservation confirmée ne sont possibles que sous réserve d'acceptation préalable par la Mine.
10. Le contractant ayant réservé une visite est tenu d'informer la Mine de l'annulation de cette réservation dans un délai de 3 jours avant la date de la visite prévue en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : rezerwacja@kopalnia.pl. En l'absence de notification écrite de l'annulation d'une réservation, la Mine se réserve le droit de bloquer l'acceptation de nouvelles demandes.
11. La réalisation de la réservation et le retrait des billets s'effectuent aux guichets situés dans l'enceinte de la Mine le jour de la visite. L'heure indiquée sur la confirmation de réservation est l'heure de départ de la visite. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les visiteurs doivent arriver à la Mine au moins 15 minutes avant le début de la visite. En cas de présentation au guichet après l'heure indiquée dans la réservation confirmée, la visite n'est plus possible, à moins qu'une autre heure soit disponible le même jour et que la Mine accepte de modifier l'heure de visite.
12. Si, le jour de la prestation du service, le contractant déclare des membres supplémentaires dans le groupe en sus de la réservation, la prestation du service pour ces personnes ne sera possible qu'avec l'accord préalable de la Mine, sous réserve de disponibilité.
13. Lors du retrait des billets aux guichets situés dans l'enceinte de la mine sera émis un document de vente électronique, avec le mode de paiement correspondant à la confirmation de réservation. En cas de modification de la réservation par le contractant concernant le type de billets ou la langue de visite, ou dans le cas d'un nombre de personnes plus important que dans la réservation effectuée, la Mine prendra en compte ces circonstances pour l'établissement du document de vente.
14. La Mine se réserve le droit d'introduire sans préavis des limitations au nombre de personnes dans chaque groupe attribué à un guide dans des cas justifiés par des raisons de sécurité, de sécurité sanitaire ou d'organisation. La limitation du nombre de personnes par groupe est fixée par les dispositions du document intitulé : « Organisation de la visite du Trajet touristique pendant l'épidémie de COVID-19 ».